

Pays de Saverne Plaine et Plateau

# Douze propositions pour un territoire à la hauteur des enjeux environnementaux



**COLLECTIF IMPACTS**

Collectif Interassociatif de Mobilisation et de  
Plaidoyer citoyen pour un Agenda Climatique  
Territorial fondé sur la Sobriété

“La sobriété — *sufficiency*, en anglais — est un ensemble de politiques publiques de long terme qui évitent en amont la demande de matériaux, d’énergie, de terres, d’eau et d’autres ressources naturelles tout en livrant un niveau de vie décent pour tous dans le cadre des limites planétaires.”

Yamina Saheb, coautrice du rapport du groupe 3 du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (Giec), publié en 2022, et coorganisatrice du premier sommet international sur la sobriété en mai 2023

# À VOUS...

...citoyens, élus, associations, agents municipaux, des collectivités ou de l'Etat, membres de commissions investies dans des thématiques environnementales.

Le Pays de Saverne et ses environs, l'Alsace Bossue et les Vosges du Nord peuvent être à l'échelle locale les précurseurs d'une politique ambitieuse capable de faire face aux bouleversements globaux. Mais que voulons-nous vraiment, face à la sixième extinction de masse des espèces animales ? Réalisons-nous réellement que nous sommes sur une planète limitée qui ne pourra pas être surexploitée à l'infini ?

Il s'agit de sauver le vivant et les progrès technologiques ne sont pas la solution ultime. Ils participent au problème qui est notre modèle de société extractiviste-productiviste-consumériste. Nous allons devoir faire preuve de créativité pour inventer un nouveau modèle respectueux du vivant. Pour cela, nous aurons besoin de l'engagement du plus grand nombre à revisiter nos fondamentaux.

**Le premier levier qui devra sous-tendre toute réflexion et toute action est la SOBRIETE.**

Dans notre société techniciste et croissantiste, la notion de sobriété est révolutionnaire! Elle nous oblige à réviser notre vision du monde :

- choisir résolument de ralentir et faire ensemble les grands choix d'intérêt collectif
- produire moins et consommer mieux, pour préserver le bien commun
- à la compétition, préférer la complémentarité et la solidarité
- moins intervenir dans les milieux et laisser faire la nature multimillénaire
- respecter et régénérer le vivant plutôt que de l'asservir et de le détruire.

**Dans toutes les propositions qui vont suivre, la sobriété n'est pas une option, mais bien la première des boussoles.**

**Nous vous proposons un questionnaire à la fin de ce document que nous vous demandons de nous retourner. Vos choix nous permettront de poursuivre nos réflexions et d'entamer un échange avec vous, selon les projets que vous souhaitez porter.**

# Sommaire

## 1 - Démocratie

Une démocratie locale augmentée par la participation citoyenne..... page 6

## 2 - Eau

Un bien commun à partager avec modération..... page 9

## 3 - Agriculture et alimentation

Cultiver le respect du vivant..... page 12

## 4 - Biodiversité

Régénérer le vivant: faire battre des cœurs de biodiversité..... page 15

## 5 - Forêt

Régénérer le vivant: laisser respirer la forêt..... page 17

## 6 - Énergie

Une concertation citoyenne pour un territoire à énergie positive..... page 18

## 7 - Santé environnementale

Un corps sain dans un environnement sain..... page 23

## 8 - Transport

En avant, les mobilités actives!..... page 25

## 9 - Bâtiment

Une politique locale de l'habitat 'énerg-éthique'..... page 28

## 10 - Économie

Une économie locale économe et responsable..... page 30

## 11 - Territoire

Passer de l'aménagement du territoire à son ménagement..... page 32

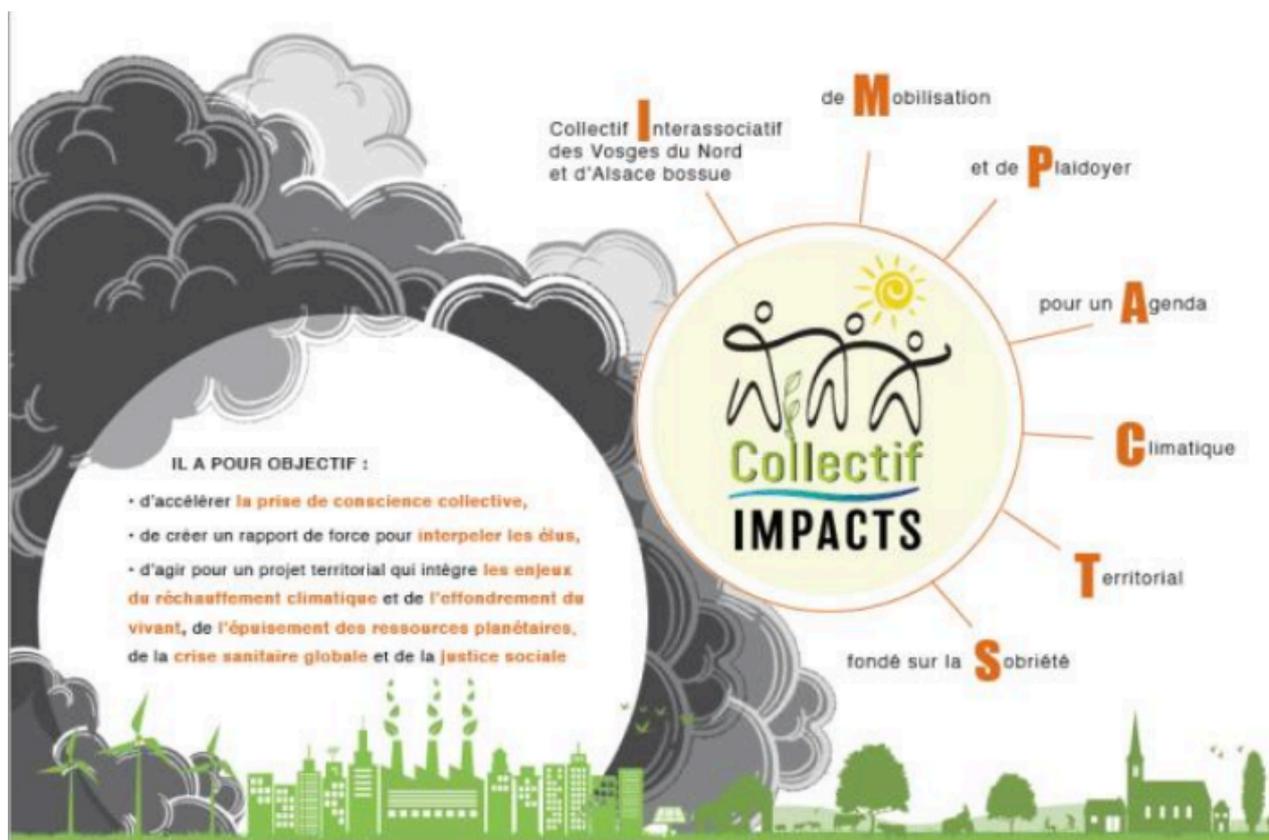
## 12 - Éducation

Élever jeunes et moins jeunes à la hauteur des enjeux..... page 34

Questionnaire..... page 36

Pays de Saverne Plaine et Plateau

# Douze propositions pour un territoire à la hauteur des enjeux environnementaux



## ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS ADHÉRENTS:

ASVI - Attac Vosges du Nord - Osmonde 21

Le SOC - Collectif citoyen du Pacte pour la Transition Pays de Saverne

# 1 - Une démocratie locale augmentée par la participation citoyenne

## Constat

Face à l'urgence écologique et climatique, **notre capacité à nous organiser collectivement** pour y répondre est **mise à l'épreuve**. Le **niveau local** est l'échelle à laquelle s'impacteront le plus directement et quotidiennement les chocs annoncés pour les prochaines décennies. Il devient **l'échelon d'un enjeu de robustesse**. (1)

Comment **prendre en compte de façon plus transversale et systématique le temps long dans l'organisation et les décisions de la commune et de ses groupements** ? Comment intégrer les enjeux écologiques, sociaux, climatiques et démocratiques, de manière à formuler des réponses justes et viables sur le territoire ?

Une inventivité est nécessaire pour **penser et expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, ainsi que d'arbitrage** des projets susceptibles d'engendrer des impacts irréversibles sur la nature et les générations futures.

## Objectif

Le développement démocratique du système représentatif local est un élément indispensable à la pérennité de notre espace de vie. Il s'agit d'**impliquer toutes les parties prenantes du territoire** et de s'appuyer sur les ressources qu'elles constituent pour identifier les sujets à traiter en priorité et construire ensemble les réponses les plus adéquates.

Compléter le système de démocratie représentative par davantage de démocratie directe et délibérative permet aux citoyens de se réapproprier les décisions qui les concernent dans leur commune ou leur quartier. Ceci pour **ne plus faire sans les habitants**.

## Propositions

### A - Mettre en place et faire vivre un nouveau Conseil de Développement du PETR PSPP

Suite à l'arrêt imposé par la crise sanitaire du Covid 19, les élus communautaires n'ont pas souhaité redonner vie à l'ancien conseil de développement territorial (CDT). Ils ont mis en avant une désertion progressive de cette instance pour en dénoncer le caractère dérisoire et inutile.

Or, deux arguments permettent de contester ce choix.

#### 1. Mettre en place un CDT est une obligation légale.

- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015 généralisent les CDT aux PETR et aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants.
- Le CDT est une instance citoyenne de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de la collectivité.
- Il ne s'agit pas seulement d'apporter une expertise d'usage sur des situations du quotidien. Il s'agit de construire en commun des propositions qui expriment une certaine vision politique de ce que doit être une transformation sociétale juste.
- Le CDT interroge la compatibilité des projets du territoire avec les intérêts de la nature et des générations futures. Il s'inscrit dans le temps long.

#### 2. Au-delà de ce que prévoit la loi, faire vivre la participation citoyenne implique un véritable engagement des élus.

Engagement des élus:

- dans le choix de la configuration du CDT,
- dans les moyens alloués au CDT,
- dans la qualité de l'organisation et de l'animation (accompagnement d'ingénierie),
- dans le dialogue des élus et des services de la collectivité avec le CDT et la relation directe.

### B - Informer, écouter et impliquer davantage les habitants dans l'élaboration de la politique locale.

Le manque d'information pour appréhender le fond des dossiers examinés et le fait que beaucoup d'échanges entre majorité et opposition lors des séances des conseils municipaux tournent aux passes d'armes, expliquent en grande partie le peu d'échos de cette scène de démocratie représentative dans les esprits. Les habitants ne se sentent pas concernés par la délibération. Renouveler la démocratie locale suppose de **lever les freins à la participation citoyenne** et de **stimuler une réappropriation de la res publica**, la chose publique.

### **Informier les habitants :**

- faire vivre les différents supports d'information;
- donner davantage de visibilité et de lisibilité aux débats et aux décisions prises en conseil municipal/communautaire;
- donner accès à l'ensemble des projets de la collectivité, ainsi qu'à ceux d'intérêt général d'autres acteurs publics ou privés.

### **Ecouter les habitants :**

- garantir un temps de parole lors des séances des conseils municipaux /communautaires;
- organiser des bilans publics réguliers de l'action de la collectivité.

### **Impliquer les habitants :**

- développer des **instances consultatives et participatives** pour associer les habitants à l'élaboration de la politique de la ville (conseils de quartier, ateliers participatifs thématiques, jurys citoyens, conseil municipal des enfants/jeunes/sages...) en communiquant autour de leur existence, en renforçant leur représentativité, en augmentant leurs moyens et en renforçant leurs mandats;
- expérimenter les **budgets participatifs** ou les dispositifs fifty-fifty (financement d'un projet citoyen mis en œuvre par les habitants);
- organiser des **formations** collectives élus-agents-habitants à la participation citoyenne et **aux processus de gouvernance horizontale**;
- mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire des **espaces et des ressources** pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux largement ouverts aux habitants.

## 2 - L'eau, un bien commun à partager avec modération

### Constat

Les changements globaux modifient les cycles de l'eau. Il ne pleut pas moins, mais différemment.(2)

Les nappes phréatiques ont du mal à se recharger. Certains gisements d'eau sont pollués avec des polluants éternels. (3) Alors que les ressources diminuent, la consommation en eau liée aux activités humaines augmente. **L'eau devient rare. Elle doit donc être considérée comme un commun précieux.**

Face à l'enjeu de préservation de la ressource, une attitude responsable est de **repenser les modalités de l'action publique** en s'attaquant non plus seulement aux conséquences mais également aux causes. Ainsi, la gestion de l'assainissement de l'eau, la récupération de l'eau de pluie ou le contrôle individuel des consommations ne suffiront pas à renverser un processus marqué par le gaspillage à échelle industrielle, la contamination par les polluants et la destruction des milieux humides.

Puisqu'une grande part du dérèglement climatique et des pollutions aquatiques sont liés aux **activités agro-industrielles**, il convient de modifier celles-ci en profondeur. **Trouver une réponse à l'accaparement des terres et de l'eau** par l'agro-industrie est devenu vital.

### Objectifs

#### Boire ou gaspiller : il faut choisir

L'exemple des méga-bassines est devenu symptomatique d'un dysfonctionnement agro-industriel qui engendre de terribles contradictions. (4) L'eau étant un bien commun, les décisions portant sur sa gestion et ses usages ne peuvent désormais plus échapper à la **logique de justice sociale**.

Pour chaque décision publique, les questions que les décideurs doivent se poser sont :  
Qui a accès à l'eau ? Pour quels usages ? Qui assainit les eaux et veille à leur qualité biologique ?

## Une démocratie de l'eau

L'eau étant un enjeu d'intérêt général, un **bien commun** : elle doit retrouver sa **dimension politique**. Les regroupements de structures en intercommunalité conduisent à faire de la gestion de l'eau une affaire de techniciens, en une dépossession publique qui permet aux sociétés privées de mettre en avant des solutions techniques et d'occulter les mésusages de la ressource. (référence?)

Puisque l'agriculture est la première activité consommatrice d'eau en France (58%), devant l'eau potable (26%), le refroidissement des centrales nucléaires (12%) et les usages industriels (4%) (5), c'est finalement le modèle agricole et énergétique qu'il faut revoir. Seuls les citoyens et les élus sont en capacité d'**organiser un usage démocratique et écologique** des eaux.

## Propositions

### A - Mettre en place une tarification progressive et juste.

Les premiers mètres cubes seront facturés à un tarif peu élevé, proche du prix coûtant, ce tarif va ensuite s'élever pour les mètres cubes suivant, qualifiés de « consommation de confort ». On peut s'appuyer sur l'expérience menée à Dunkerque : on distingue **l'eau essentielle, l'eau utile et l'eau de confort**. Entre ces trois tranches (les 80 premiers m<sup>3</sup>, de 80 à 200 m<sup>3</sup> et puis au-delà), on établit trois tarifs croissants. (6)

### B - Créer un nouveau paysage

Mettre fin à la culture du maïs, plante tropicale servant à l'industrie agroalimentaire, et passer à l'**agroforesterie**, au replantage des haies en masse, au morcellement et partage des terres pour de petits élevages en extensif, de la **culture vivrière en périphérie des communes**.

### C - Éviter les fuites...d'argent public vers le privé

**Conforter les régies publiques** sur tout le territoire en protégeant leurs missions et leurs emplois.

### D - Stopper l'imperméabilisation

**Mettre fin à l'extension du réseau routier** qui a pour effet une artificialisation irréversible des terres. L'imperméabilisation des sols favorise la concomitance des sécheresses et des inondations, qui s'aggravent en récurrence et en intensité. Par exemple le projet de liaison A4-Lorentzen risque d'être vite préjudiciable.

## E - Rallonger le cycle de l'eau douce

Conserver l'eau sur le territoire en reconstituant des **zones humides** et des **zones d'expansions des crues** pour pouvoir :

- stocker l'eau en excès (régulation des crues ou retenue collinaire)
- relâcher l'eau lors de périodes sèches (soutien à l'étiage)
- dépolluer l'eau par l'activité biologique de la flore et de la faune qu'elle accueille
- régénérer une biodiversité menacée

## F - Etablir une « empreinte eau »

qui permette d'évaluer les quantités d'eau maximales par période pour toute installation de loisir et toute installation industrielle énergétique qui demande de l'eau pour fonctionner. Il s'agit d'établir collectivement une limite à la consommation de l'eau à usage énergétique et de s'y tenir pour **planifier les besoins** en énergie sans les faire dépendre d'un usage excessif des eaux : stopper la construction des centrales nucléaires et EPR, créer des centrales publiques hydroélectriques à taille locale...

## G - Protéger les zones de captage en eau potable

- Faciliter l'accès à l'eau potable dans les communes (fontaines)
- Veiller à la qualité de l'eau potable et informer les usagers
- Protéger les eaux sauvages (mesure de prévention et de réparation, bordure d'étang et de rivière, ripisylve,...)
- Stopper l'épandage et problèmes liés (infiltration dans les nappes, résidus des méthaniseurs, ...)
- Contrôler les intrants agricoles et forestiers
- Dans les villes et les villages, installer des revêtements perméables permettant à l'eau de percoler à travers le pavé ou la végétation.

# 3 - Agriculture et alimentation: cultiver le respect du vivant

## Constat

### Un potentiel nourricier en péril

L'urbanisation croissante et le développement économique se font au détriment des terres agricoles. (7)

Ces dernières jouent pourtant un rôle majeur, tant du point de vue du **potentiel nourricier** que du point de vue des **services écosystémiques** qu'elles rendent en termes de régulation climatique. (8)

L'agriculture représente environ 21 % des émissions directes nationales de GES. Elle contribue à hauteur de 53 % des émissions de poussières totales en suspension, 97 % des émissions de NH<sub>3</sub>, 10 % des émissions de NO<sub>x</sub>, 20 % des émissions de PM<sub>10</sub> et 9 % des émissions de PM<sub>2.5</sub>. 91 % des pesticides vendus en France sont destinés à l'agriculture. (9)

Les systèmes agricoles et alimentaires les plus écologiques sont les moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants. (10) Ils sont les modèles les plus vertueux pour la **santé** de la population, la **protection des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité** et la **résilience** des agriculteurs face aux aléas climatiques et économiques.

## Objectif

### Vers une agriculture paysanne

Le Pays de Saverne, les Vosges du Nord et l'Alsace Bossue doivent se saisir de la richesse de leur territoire agricole et mettre en œuvre une politique ambitieuse de soutien à **une agriculture à vocation nourricière végétale et de filière courte pour offrir aux habitants une alimentation saine et de proximité.**

Garantir la plus grande autonomie alimentaire possible passera par le soutien aux initiatives agricoles pérennes, à travers des **programmes incitatifs ambitieux** qui répondent à la demande collective pour une alimentation de qualité accessible à tous. Soutenir une agriculture urbaine durable renforcera ainsi la souveraineté alimentaire du territoire et s'inscrira dans le développement d'une économie circulaire à circuit court

Favoriser l'agriculture et son accompagnement va en effet dans le sens de l'insertion sociale et de la lutte contre le chômage. Le développement de l'agriculture locale et des filières économiques qui en découlent est source de création d'**emplois non délocalisables.** (11)

## Propositions

### A - Soutenir le secteur agricole et les pratiques pérennes de production

- Mettre un coup d'arrêt à la **consommation des terres arables** et naturelles par la préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser plusieurs études pour **évaluer** :
  - les potentiels agricoles non exploités** afin d'installer une agriculture paysanne tout en maintenant des espaces "improductifs",
  - les besoins prioritaires actuels et futurs** en termes de filières productives, notamment pour subvenir aux besoins des habitants du territoire.
- Promouvoir une **agriculture agroécologique et biologique** (aides à la conversion complémentaires aux aides nationales, création d'un label local), en visant au moins 50% de la surface agricole totale.
- Accompagner la **formation** publique des agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique et financer la formation des candidats à l'installation en bio ; un lycée agricole public en Alsace Bossue par exemple
- Mettre en œuvre d'une politique d'acquisition, de **préemption** et de mise à disposition de terres à bas prix pour des agriculteurs voulant s'installer
- Participer au **financement** d'acquisition de fermes avec Terre de liens
- Inciter, soutenir et accompagner ces agriculteurs et **diversifier l'offre d'installation** sur le territoire
- Créer une **charte** d'activité qui devra être respectée pour accéder à ce dispositif d'aide à l'installation (dédier la production locale à la consommation locale, agriculture biologique, efficacité énergétique, diversification des productions en tenant compte des besoins nutritifs et des variétés adaptées au climat régional).
- Créer des **fermes intercommunales** pour renforcer le lien agriculteur-citoyen en proposant une dimension pédagogique
- Ne plus convertir des prairies en terres cultivées et si nécessaire, encourager un élevage reposant sur les **prairies permanentes extensives** à forte capacité de stockage en carbone.
- Soutenir la **vente directe** de produits locaux.

### B - Soutenir les pratiques citoyennes d'entretien respectueux des terres

- Soutenir financièrement les **associations** promouvant des pratiques durables telles que l'entretien et la valorisation des vergers, l'installation de ruches, la distribution des fruits et légumes locaux, etc.
- Convaincre les habitants et les paysans de créer plus de **haies**, tout en respectant :
  - les espaces « improductifs », les délaissés, les zones interstitielles du paysage agricole, refuges de biodiversité importants.
  - les prairies naturelles, qui ne doivent pas être converties en zones de plantation arbustive.

- la végétation déjà existante
- les essences locales d'origine régionale certifiée.
- Organiser annuellement le **concours des prairies fleuries**, excellent outil de promotion des derniers agriculteurs respectueux des prairies anciennes et riches en biodiversité (se baser sur les expériences du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine)

### C - Vers une alimentation locale, de qualité, respectueuse de la nature

- Expérimenter et instaurer une **sécurité sociale alimentaire**, pour permettre à chacun, même en situation de précarité, d'avoir accès à une alimentation de qualité
- Soutenir un **modèle court de distribution** :
  - aider au financement des **AMAP** (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) : mise à disposition d'au moins un local de distribution par commune.
  - soutenir la création de magasins de producteurs et de **plateformes locales d'approvisionnement** qui rémunèrent justement les agriculteurs.
  - soutenir le développement de **marchés de producteurs**.
  - approvisionner les **cantines collectives** (système scolaire, structures publiques, maisons de retraite, entreprises) en produits issus d'une agriculture locale et biologique.
  - créer des **jardins partagés** et installer des bacs de plantation dans les lieux publics.
- Mener une **étude** sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces modèles de distribution en comparaison avec le modèle dominant basé sur des filières longues.
- Inciter à la **diminution de la consommation de viande**
  - mettre en place au moins 2 repas végétariens par semaine dans les cantines publiques et scolaires,
  - proposer une restauration sans viande et sans déchets lors des événements publics.
  - pour les repas restants, inciter à la consommation de viande issue d'élevages extensifs, aux pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.
- **Informé et sensibiliser** la population sur l'intérêt de privilégier une alimentation bio et de proximité.

## 4 - Biodiversité

### Régénérer le vivant: faire battre des cœurs de biodiversité

#### Constat

##### Une altération fulgurante des milieux naturels

La biosphère, c'est le tissu vivant de notre planète qui rend celle-ci habitable. Or, depuis la révolution industrielle, l'être humain détruit les milieux naturels et la biodiversité s'effondre.

L'écart entre les niches écologiques réalisées et le climat se creuse. Dans un paysage fragmentée, la migration des plantes et des animaux qui cherchent à s'adapter aux nouvelles conditions est très altérée. Dépérissements, coups de sec et pullulation de ravageurs sont les signes visibles de l'affaiblissement qu'entraîne ce décalage grandissant.

Selon le rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) de 2019, un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées, alors que 85 % des zones humides ont déjà disparu, de même que 50 % des coraux. (12)

L'enjeu n'est pas seulement d'assurer l'habitabilité de la planète : il est aussi financier. Dans un rapport publié fin 2020, le réassureur Swiss Re estime que 42 000 milliards de dollars dépendent d'une biodiversité en bonne santé. (13)

#### Objectif

##### Défendre le vivant sauvage

- Protéger prioritairement la **biodiversité des milieux froids et/ou humides**, reliques du climat passé: marais, tourbières, sources, suintements, vallons froids
- Favoriser la **biodiversité des milieux chauds**, pour s'adapter au climat futur: protéger les pelouses sèches, les prairies maigres, les friches calcaires, les zones rocheuses
- Ménager le territoire en multipliant les **continuités écologiques**: trames de biodiversité.

## Propositions

### A - Développer les trames vertes, bleues, noires

- Trames vertes

-Inscrire le principe "0 artificialisation nette" dans les PLU.

-Mettre en place une **gestion différenciée des espaces verts**. Créer de nouveaux espaces verts et des continuités écologiques (plantations linéaires en strate basse et strate arborée, désasphaltisation partielle de réseaux de rues végétalisées, végétalisation de toitures, des abords des bâtiments, création de passages pour la faune à travers les clôtures, etc.). Passer au "0 phyto total" en labellisant les communes "Terre saine".

- Trames bleues

-Augmenter la **place de l'eau dans la ville** (mares, rivières urbaines). A inclure systématiquement pour tout nouveau projet.

-Gestion alternative des eaux de pluie: restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas nécessaires (aires de jeu, cours d'école, parkings, pieds d'arbres, etc.), mettre en place des chaussées et revêtements poreux et des fossés végétalisés.

- Trames noires

-Faire respecter la législation sur l'**extinction de l'éclairage** des enseignes commerciales/bureaux.

-Signer et mettre en place les engagements de la Charte pour un Eclairage Durable.

-Mettre en place l'extinction de nuit sur une période aussi longue que possible ou un éclairage dynamique partout où l'extinction n'est pas possible.

### B - Créer des réserves intégrales et renforcer les zones de protection

- Faire le **bilan** de l'existant.
- Décider collectivement des modifications et de la durée de préservation.
- Décider d'un calendrier-bilan avant toute modification.
- Favoriser les **partenariats** avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace, rétrocéder les **terrains naturels communaux** (bords des rivières par ex.).

### C - Repenser l'organisation des milieux naturels dans les communes

- Décider collectivement de mesures de préservation des espaces: établir un zonage des "**coeurs de biodiversité**" (ZNIEFF 1 par exemple); encourager par préemption l'acquisition progressive des terrains par la collectivité pour en conserver le **patrimoine naturel**.
- Développer un plan spécial pour la conservation des dernières parcelles de **prairies** naturelles en lien avec les agriculteurs.
- Favoriser les **biotopes urbains**.

## 5 - Forêt

### Régénérer le vivant: laisser respirer la forêt

#### Constat

##### L'appauvrissement des forêts

La **forêt** couvre une partie prédominante du territoire du Nord-Ouest Alsace. Sa richesse est inestimable.

Elle **subit** pourtant **d'importantes agressions**, au premier rang desquelles l'exploitation excessive, l'urbanisation, une gestion inadaptée. Celles-ci ont largement contribué à la réduction et à l'appauvrissement des forêts et des sols forestiers. (14)

Parallèlement les surfaces forestières augmentent en France, et certaines pratiques comme la conservation du bois mort, la préservation de certains arbres à cavités permettent une amélioration de l'état de la biodiversité associée. L'état général reste toutefois très inférieur au potentiel du fait de la monoculture, de l'absence de gros bois, des dérangements, des morcellements.

Les **forêts anciennes** séquestrent plus de carbone dans le bois vivant, dans le bois mort et dans les sols. Pourtant, la volonté des pouvoirs publics français va dans le sens d'une forte augmentation de la récolte de bois. Or au même moment, de nombreuses études battent en brèche le postulat qui affirme que brûler de la biomasse forestière à la place des énergies fossiles est une des solutions pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. (15)

Selon Greenpeace, la déforestation est responsable d'environ 15% des émissions mondiales de GES, presque autant que l'ensemble des moyens de transports réunis. (16) Il est donc urgent de réagir face à l'**industrialisation** croissante de la gestion forestière.

#### Objectif

##### Vers une forêt-puits de carbone, plus vivante et plus résiliente

Les zones forestières sont de véritables trésors de biodiversité, tant du point de vue de la flore que de la faune. Elles rendent d'immenses services à l'environnement et aux hommes.

Leur fonction de stockage du carbone, dans les sols et dans la biomasse, est essentielle à la régulation du climat. Les forêts jouent aussi un rôle majeur dans la création d'humidité et la diminution de la chaleur.

À ce titre, les activités humaines doivent être respectueuses de ces écosystèmes essentiels à l'épuration de l'eau et de l'air notamment. Il est grand temps que la forêt soit reconnue comme un bien commun naturel, lequel doit faire l'objet d'une **gestion durable**.

## Propositions

### A - Clarifier et soutenir les bons usages de la filière bois

- Interdire les coupes rases non sanitaires et obliger à une **gestion des forêts en futaie irrégulière**, pour une gestion durable permettant le maintien de la biodiversité et des capacités de stockage du carbone.
- Soutenir la **filière bois d'œuvre** en aidant à la création d'une scierie sur la métropole (le bois d'œuvre crée 40 fois plus d'emplois que la filière bois énergie).
- Créer ou soutenir une **filière durable** capable de valoriser le très gros bois pour conserver l'intérêt économique des arbres de grande taille, tout en préservant les derniers vieux arbres.
- Orienter les productions de **bois-énergie en circuits courts** (plateformes locales bois-énergie, réseaux locaux de chaleur, cogénération)
- Créer une **commission de surveillance** locale de la gestion forestière composée des différents utilisateurs et gestionnaires de la forêt (ONF, exploitants privés, Communes, associations de loisirs et naturalistes, OFB, Fédération de Chasse).

### B - Préserver et protéger les zones forestières

- **Laisser les forêts vieillir et s'auto-renouveler.**

-Imposer des **débroussaillages sélectifs** et précis pour permettre la régénérescence des petits arbres qui poussent seuls.

-Favoriser la **régénération naturelle**, garante d'une diversité génétique immensément supérieure à celle atteinte par plantation. La sélection naturelle opérée par le milieu sur les innombrables semis naturels sélectionnera les sujets les mieux adaptés aux contextes édaphiques et climatiques.

-Empêcher les plantations monospécifiques, les plantations d'essences exotiques et les alignements d'arbres.

-Si des plantations devaient s'avérer nécessaires, choisir les essences parmi les **arbres indigènes**. Suspendre les projets d'introduction d'essences exotiques, de moindre intérêt pour la biodiversité locale et représentant un risque non maîtrisé.

- S'appuyer sur des **équipes professionnelles stables et formées à des pratiques protectrices** :

-Maintenir les **postes ONF** pour la gestion des forêts communales et domaniales.

-**Former** les personnels des entreprises intervenant en forêt à la connaissance des espèces forestières protégées, à l'importance des arbres à cavités, etc.

-Développer les "**marteloscopes**" comme le fait le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord: outil pédagogique permettant de simuler un martelage et ses effets, intégrant des critères écologiques et économiques.

-Prioriser le débardage en **traction animale**.

- Créer des **Réserves de vie sauvage** (espaces naturels non gérés : aucune intervention humaine, interdiction de la chasse, de toute forme d'agriculture, d'élevage ou de d'activité de foresterie) : par l'acquisition ou par le soutien financier à des associations comme Alsace Nature.
- Atteindre **10%** des forêts domaniales/communales **en libre évolution**, en privilégiant les parcelles les plus remarquables (pentues, rocheuses, humides, abritant des espèces sensibles, etc.).
- Atteindre **90%** des forêts domaniales/communales **en gestion douce**: min. 10 arbres morts/sénescents/ha, min. 10 arbres à cavités/ha.

## 6 - Energie: une concertation citoyenne pour un territoire à énergie positive

### Constat

La consommation massive des énergies fossiles charbon, gaz et pétrole et les émissions de CO2 issues de leur combustion sont la cause principale du réchauffement climatique, qui menace d'ores et déjà l'habitabilité de nombreux lieux de vie sur la planète ainsi que notre agriculture.

Pour atteindre la **neutralité carbone** à l'horizon 2050, nous devons réduire de 50% notre consommation d'énergie primaire, utiliser 100% d'énergie renouvelable et renforcer les puits de carbone que sont les forêts, les haies et les boisements, les prairies permanentes et les zones humides. (17)

Ce scénario est possible si, et seulement si, la mise en œuvre des **leviers de sobriété** est activée en matière de transport, d'industrie, d'habitat, d'eau et d'agriculture.

### Objectif

**Développer les énergies renouvelables avec des technologies adaptées au territoire selon une vision partagée**

A l'opposé des productions énergétiques centralisées et souvent lointaines (nucléaire, centrales au charbon et au gaz) la production d'énergie renouvelable devra être plus locale et plus visible, ce qui implique une **acceptabilité** plus grande, notamment pour les populations rurales, ainsi que l'anticipation des **conflits d'usage** des terres.

Préalables nécessaires :

- 1) S'appuyer à l'échelle locale sur une **concertation réelle** avec les citoyens et les associations, et ceci très en amont des projets pour investir et déployer les ENR de façon coordonnée afin de préserver la biodiversité et les paysages et obtenir une acceptabilité sociale la plus large possible.
- 2) Élaborer des politiques publiques pour l'énergie en ayant une **vision globale planifiée** du territoire

## Propositions

### A - Eolien

Les parcs de Herbitzheim et de Dehlingen sont les seuls parcs éoliens de notre territoire. Pour préserver la biodiversité, les contraintes d'installation de nouveaux parcs sont de plus en plus importantes. L'interdiction d'installations de générateurs éoliens en forêt et en zone de survol d'aéronefs militaires restreint très fortement leur développement. Cependant pour répondre à l'intermittence de la production photovoltaïque, **un parc plus conséquent** sera nécessaire.

### B - Photovoltaïque

Le développement de l'énergie photovoltaïque permettra de produire une grande partie de notre énergie à partir d'une ressource renouvelable. L'implantation doit se faire en priorité sur les **surfaces déjà artificialisées** en toiture sur l'habitat individuel, le tertiaire, les bâtiments administratifs, commerciaux et les usines ainsi que les ombrières de parking.

Pour atteindre ces objectifs, selon tous les scénarios prospectifs (Négawatt, Ademe, RTE) une part du développement devra toutefois se faire par des parcs au sol pour une puissance installée de 54 GWc au niveau national. Cela suppose de mobiliser environ 3Ha en moyenne de terres par commune en France avec une couverture de 50%. (18)

Ce développement peut se faire sur des surfaces déjà artificialisées et réellement dégradées (pas sur des terrains ou des friches où la biodiversité s'est redéveloppée).

### C - Biomasse forestière

La biomasse forestière est à l'heure actuelle la principale source d'ENR sur les 3 communautés des communes, Une étude de juin 2023 de l'académie des sciences démontre que les forêts du Grand Est sont maintenant émettrices net de carbone. (19) Il conviendra de **réorienter une partie du prélèvement de bois énergie vers le bois d'œuvre** afin d'augmenter le stock carbone. Il apparaît déraisonnable de développer sans limite la filière bois de chauffage dans des conditions dégradées qui ne manqueront pas de s'amplifier.

### D - Biomasse agricole - méthanisation

Compte tenu du caractère agricole de polyculture/élevage de notre territoire, une **méthanisation raisonnable associée à des projets d'agroécologie et d'agroforesterie** permettrait une production de gaz renouvelable et un stockage de carbone. Stockage qui est, dans ce cas, favorisé par la mise en œuvre des cultures intermédiaires à valorisation énergétique et par la couverture permanente des sols.

La fertilisation des sols par engrais minéraux fabriqués par du gaz fossile fortement émetteur de N<sub>2</sub>O, un gaz à effet de serre, sont remplacés par les digestats de la méthanisation. Des points de vigilance sont cependant nécessaires sur le respect des **règles** d'épandage et sur la nécessité de compléter l'amendement des sols par des engrais organiques.

Des **études** sur les qualités et les évolutions des sols sont également nécessaires afin de prévenir tout risque de dégradation dans le temps.

Nota :

La méthanisation n'est pertinente que lorsque l'injection dans le réseau de gaz est possible. La production d'électricité en cogénération ne doit plus être développée car à surface agricole équivalente mobilisée, la production photovoltaïque est 40 fois plus performante.

La production de biométhane doit rester une activité agricole et ne pas se développer vers de grandes infrastructures industrielles qui vont inmanquablement créer de nouvelles dépendances pour les exploitants agricoles.

# 7 - Santé environnementale: un corps sain dans un environnement sain

## Constat

### Notre environnement conditionne notre santé

Le rapport de la CNAM pour 2019 relève que « **plus d'un assuré du Régime général sur trois** vit avec une ou plusieurs maladies chroniques, soit près de 20 millions de personnes, un effectif en constante croissance ». Les maladies chroniques ont doublé en 30 ans et la France est depuis 2022 le premier pays du monde pour le cancer du sein (20). La disparité entre régions est nette.

Dès 2006, l'OMS parle d'épidémie de **maladies chroniques non transmissibles**. (21)

La santé, c'est plus que le soin et elle est de la compétence des collectivités ! Des chercheurs britanniques et des études internationales ont démontré que le système de soins n'avait un impact qu'à hauteur de 20% sur l'état de santé, les comportements individuels 30%, l'environnement 10%, les déterminants socio-économiques 40%. (22)

Les élus ont les manettes pour **réduire les causes** de morbidité et de mortalité prématurée. Être bien soigné c'est bien, ne pas être malade c'est mieux.

## Objectif

Observer une diminution de l'incidence des pathologies chroniques sur le territoire

## Propositions

**A - Orienter la mission des CLS (contrat local de santé) vers la prévention primaire qui est la santé environnementale, à destination des élus, des responsables de services, de la Protection Maternelle et Infantile et du public.**

Les domaines concernés sont essentiellement la pollution chimique par ses perturbateurs endocriniens, les particules, la pollution physique comme l'électromagnétisme, le bruit, la lumière.

**B - S'abonner à la lettre Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens qui aide à identifier les sources de pollution et propose des alternatives.**

<https://nlvtspe.my.canva.site/>

### C - Former la population

Sensibiliser surtout les jeunes adultes qui sont les **futurs parents** aux impacts des perturbateurs endocriniens car ils font, durant la grossesse, le lit des maladies chroniques.

### D - Réduire les perturbateurs endocriniens

En réduisant les perturbateurs endocriniens (par exemple, la contamination aux phtalates), nous pouvons réduire le nombre de prématurités qui représentent la première cause de mortalité infantile. De même, nous réduirons 30 maladies chroniques qui peuvent toucher les individus.

[annexe XII de Santé Publique France 670101\\_spf00004724.pdf](#)

La région Grand-Est est celle en France qui compte le plus grand nombre de prématurités.

### E - Diminuer l'impact des particules par la captation végétale

Planter des **arbres** de bord de route et des **haies** entre ces arbres, du **lierre** en ville. Les végétaux contribuent à faire baisser les particules en les captant, en particulier le lierre (puits à particules), que l'on peut faire pousser sur les murs.

[TERNBERG \(T.\) \(ed\), 2010](#)

### F - Mesurer l'intensité des ondes électromagnétiques pour identifier les points chauds et les supprimer

Le **Grenelle des Ondes** a démontré que des niveaux d'exposition moyens et faibles sont tout à fait possibles et permettent ainsi de respecter le seuil de précaution de 0,6 V/m.

## 8 - Transport: en avant, les mobilité actives!

### Constat

Dans notre milieu rural, c'est l'évidence : la voiture est reine et les voies de circulations sont encore aujourd'hui façonnées par elle et pour elle. Sa place est trop importante et les alternatives pour s'en libérer trop faibles.

De plus, depuis de nombreuses années, on assiste à une régression de l'offre TER renforçant la **dépendance à la voiture**. Dès lors, l'absence de transports en commun performants et d'une politique de développement des modes de déplacement cycliste renforce les inégalités sociales et territoriales. (23)

Doit-on rappeler que le coût sanitaire de la pollution de l'air sur le plan national est estimé à 100 milliards d'euros ? (24) À cela s'ajoutent les **coûts** économiques (perte d'attractivité), sociaux (mauvaise qualité de vie, inégalités territoriales) et environnementaux (réchauffement climatique, pollution). Cumulés, ils sont **exorbitants**.

### Objectif

Une réduction drastique du nombre de voitures en circulation est indispensable pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. À terme, la voiture individuelle doit devenir le dernier recours pour se déplacer. Pour les transports de personnes et de marchandises qui ne peuvent être abandonnés, ils doivent être à terme totalement décarbonés.

La révolution de la mobilité vers plus de **sobriété** doit être progressive et **accompagnée** par les pouvoirs publics. Il nous faut donc développer un réseau de transports en commun et de déplacements actifs efficaces tout en limitant la place et l'usage de la voiture.

L'Alsace Bossue, les Vosges du Nord et le pays de Saverne couvrent plusieurs bassins de vie, d'emplois et de consommation interconnectés, entre lesquels toute une chaîne de mobilité doit être (re)construite. La colonne vertébrale doit être le **rail** (RER) autour duquel une intermodalité doit s'articuler en association avec un vaste **réseau cyclable** métropolitain. Des mesures fortes et rapides sont à prendre, en rupture avec la situation actuelle.

## Propositions

### A - Développer l'intermodalité autour du ferroviaire

- **Réouvrir** la ligne Sarrebourg-Sarreguemines et planifier la réalisation de nouveaux projets ferroviaires.
- **Régler les dysfonctionnements** récurrents de la ligne Strasbourg Sarreguemines (retard, annulation de train, manque d'informations aux voyageurs,...) en s'assurant d'avoir les personnels en nombre suffisant.
- **Faire de chaque gare un point d'intermodalité**, un lieu agréable et un centre d'information complet de la mobilité.
- **Favoriser la transversalité** et la complémentarité des trains et des cars.
- Soigner l'**accessibilité** aux gares et développer les parkings à proximité des gares SNCF.
- **Assurer une offre soutenue** de transports collectifs sur les corridors ferroviaires et routiers permettant d'assurer une connexion avec l'ensemble des communes, des quartiers, des lotissements, des zones d'emploi et d'éducation.
- Mettre en place **une offre attractive** de transport collectif à des tarifs réduits et des horaires élargis, adaptée à l'activité de l'ensemble des citoyens du territoire.

### B - Favoriser les mobilités actives

- Faire vivre le "**réseau pouce**" et ne jamais relâcher son développement et sa maintenance.
- Intégrer une **ligne budgétaire** annuelle **dédiée aux modes de déplacements actifs** (piéton et cycliste ) dans le budget des trois Communautés de Communes du territoire.
- Étoffer les **services** en charge du **développement du vélo**.
- Établir un **schéma local de véloroutes** permettant la réalisation d'un vaste réseau cyclable prenant en compte le raccordement des tronçons isolés, la mise en place de lignes cyclables express, l'établissement d'un calendrier de programmation des travaux.
- Agir en faveur de la **sécurisation** des itinéraires cyclables dont ceux situés dans le cadre du partage de la voirie.
- Mettre en place des réseaux de vélos en **libre-accès**.
- **Aider à l'achat** de vélos à assistance électrique (VAE) pour faciliter le report modal.
- Développer la **location annuelle** de vélos (classiques et électriques) à prix modique.
- Installer des **Maisons du Vélo** à côté de chaque gare et dans chaque centre-bourg avec atelier de réparation.

- Développer le **vélo-cargo** : le transport d'enfants ou de charges plus ou moins lourdes est tout à fait possible avec des vélos adaptés et polyvalents.
- Mettre à disposition des places de **stationnement vélo sécurisées** dans les lieux de l'intermodalité.
- Autoriser et faciliter l'**accès des vélos à bord des cars et des trains**.

## C - Diminuer le transport routier de marchandises et le décarboner

- Mettre en œuvre un **service public ferroviaire et maritime** (canal) de transport de marchandises.
- **Décarboner** les véhicules de services urbains et de collecte des ordures.
- Mettre en œuvre dès maintenant le développement de véhicules à propulsion non polluante (électrique GNV et hydrogène) par un soutien au **remplacement des véhicules des flottes captives** (services techniques des collectivités, voitures partagées, hôpitaux, casernes, La poste, collecte des déchets, flottes privées de livraison de colis, etc.).
- Planifier et organiser le déploiement de **stations de distribution des nouveaux carburants** (électricité, GNV, hydrogène, méthane,...).
- En milieu rural, encourager la **mutualisation des services** (épicerie, postes, etc) et travailler avec certains acteurs (comme les agriculteurs) pour recevoir, stocker et assurer les derniers kilomètres de livraison.
- Dans les communes peuplées, repenser la stratégie de stationnement des véhicules de marchandises :
  - proposer un réseau cohérent et suffisant d'**aires de livraison** ;
  - réglementer** sur la durée et la plage horaire autorisée pour éviter les heures de pointe et limiter les conflits d'usage ;
  - contrôler** le bon fonctionnement des aires de livraisons.
- **Stopper les projets climaticides** et la création de zones d'activités excentrées des centres urbains.
- **Identifier un élu au sein de chaque commune** pour recenser les besoins et initier les bilans réguliers

## 9 - Bâtiment : une politique locale de l'habitat "énerg-éthique"

### Constat

En France, 3,2 millions de ménages sont considérés comme étant en situation de **précarité énergétique**. (25) En Alsace, ce sont plus de 212 000 ménages qui sont vulnérables sur le plan énergétique en raison de leurs dépenses de chauffage ou de carburant, soit 28 % de la population. (26)

Le pays de Saverne, l'Alsace Bossue et les Vosges du Nord possèdent un **bâti vieillissant**. Dans les centres bourgs, celui-ci est parfois laissé à l'abandon. Dans la Communauté de communes d'Alsace Bossue, ce sont 37,6% de ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement, soit 3 800 ménages. La plupart sont des personnes de plus de 60 ans et/ou vivant seules, souvent des femmes. (27)

Par ailleurs, la **réglementation** en termes de rénovation énergétique est très **en retard** par rapport aux innovations et aux référentiels de l'écoconstruction. Il en résulte que la rénovation énergétique n'est actuellement pas concurrentielle face au marché immobilier de la construction, faisant perdurer précarité et gaspillage énergétique pour des milliers d'habitants. (référence?) Or, dans un souci de préservation des ressources, le neuf ne peut pas et ne doit pas être l'unique solution.

### Objectif

Le défi est de taille : il s'agit à la fois de **soutenir les rénovations** à haute efficacité énergétique **tout en accompagnant les ménages** en situation de précarité énergétique, même lorsqu'ils ne sont pas propriétaires.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, votée le 17 août 2015, fait de la lutte contre la précarité énergétique l'un des objectifs de la politique du pays, au même titre que l'indépendance énergétique. Elle entend garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant «un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources». L'État conduit différentes politiques publiques énergie et logement (communication auprès des propriétaires et occupants, formation des professionnels du bâtiment, aides aux travaux, conseils techniques, réglementation...) qui cherchent à s'articuler pour permettre de massifier des rénovations performantes. La loi pour la transition énergétique a prévu la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), dont les missions ont été préfigurées par la mise en place du conseil info-énergie en 2000, et des plateformes territoriales de la rénovation énergétique en 2014.

Il s'agit à présent d'élargir et de **déployer les expériences réussies** pour donner corps à un véritable service public répondant aux besoins de tous les habitants.

## Propositions

### A - Mettre en œuvre une politique locale de lutte contre la précarité énergétique

- Réaliser un **état des lieux** de la précarité énergétique sur le territoire : connaître les acteurs intervenant sur le sujet de la précarité sur le territoire, réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser les familles en situation de précarité énergétique, des logements dans lesquels elles habitent, et identifier les outils dont la collectivité peut se servir.
- Fixer des **objectifs** dans les documents de planification du territoire : introduire le sujet de la lutte contre la précarité énergétique comme enjeu prioritaire de la politique du territoire.
- Fédérer les **acteurs** autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier ou d'amplifier la prévention contre la précarité énergétique : élus, services, bailleurs sociaux, CCAS, ADIL, Anah, Soliha, associations locales...
- S'adresser directement aux **ménages** qui sollicitent les services sociaux municipaux pour l'aide au paiement des factures

### B - Répondre aux appels à candidature et créer de nouveaux outils

- Candidater aux SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) du CLER. Ce programme est destiné à accompagner **les dispositifs locaux** de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile.
- Utiliser les **outils** existants et en créer des nouveaux lorsqu'ils n'existent pas sur le territoire, comme les Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (FSATME), des outils curatifs d'aide au paiement des dettes d'énergie en complément des chèques énergie, soutenir les opérateurs ANAH sur le territoire, etc.

# 10 - Une économie locale économe et responsable

## Constat

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une alternative économique pertinente face aux défis écologiques et sociaux car elle propose une autre façon de produire, soucieuse du partage des richesses, de la qualité des emplois et de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets. (28)

Dans le Grand Est, l'économie sociale et solidaire regroupe 10,9 % des jeunes salariés du Grand Est et 11,4 % tous âges confondus. Elle procure la majorité des emplois dans l'action sociale, le sport, la culture, la finance, l'assurance et le commerce de produits agricoles. Malgré des rémunérations modérées, elle est en assez bonne position pour les salaires proposés aux jeunes cadres ou employés, et leur offre des perspectives de progression.

Si les emplois y sont peu qualifiés, relativement précaires et surtout occupés par des femmes, nous y voyons un autre point fort : elle permet aux jeunes de bénéficier d'une première expérience professionnelle à travers une grande diversité de métiers. (29)

## Objectifs

Il nous faut une économie locale où l'ESS est bien plus étendue et qui exclut les pratiques économiques et financières climaticides.

**Etude locale sur les activités climaticides** - Nous pouvons agir si nous savons quelles actions mener. Chaque commune peut faire le point : quelles sont les pratiques climaticides ? dans quels secteurs ? avec quels effets ?

**Industrie** - Les élus ont la responsabilité de soutenir ou de décourager certains projets industriels sur le territoire, qu'il s'agisse d'adaptation ou de reconversion, pour que les filières industrielles de notre territoire soit écologiquement résilientes, socialement utiles et donc tournées en priorité vers nos besoins en termes d'agriculture, de rénovation énergétique, de transports en commun et d'énergies renouvelables.

**Tourisme** - Vitrine pour notre région, il se doit d'être exemplaire et ambitieux dans la lutte contre le dérèglement climatique. Un tourisme écoresponsable et de proximité est possible, soutenons-le.

**Transition écologique** - elle doit reposer sur des créations d'emplois décents, locaux et non délocalisables. Tous les secteurs sont concernés : secteurs "verts" (recyclage, énergies renouvelables, économies d'énergie, agriculture biologique et paysanne, transports en commun, etc.), mais aussi secteurs "à verdir" (choix des productions industrielles, administration territoriale, formation, éducation, travail social, culture).

## Propositions

### A - Soutenir les entreprises visant le respect de l'environnement

- Conditionner l'implantation et le développement des entreprises au **refus des projets climaticides** (cf. Contrats de Transition Écologique (CTE)).
- Favoriser l'**économie circulaire industrielle**.
- **Réduire les subventions publiques** pour les industries et usines polluantes ainsi que pour les entreprises et les commerces qui investissent dans les énergies fossiles.
- Soutenir le développement de la consigne pour réemploi des bouteilles et emballages.
- Favoriser le tourisme de proximité et l'éco-tourisme.
- Créer une charte engageant les hôteliers, restaurateurs et professionnels du tourisme dans des démarches responsables (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, utilisation de produits locaux, information et sensibilisation des touristes sur les vulnérabilités du territoire, incitation à l'utilisation de transports doux par la mise à disposition de vélos, etc.).

### B - Soutenir la formation et la reconversion professionnelle

- Mieux communiquer sur les **emplois liés à la transition écologique**.
- Co-construire des **filières de formation professionnelle** avec les établissements d'enseignement (métiers du bâtiment, agriculture, ingénierie de l'énergie et des transports, gestion des déchets, etc.).
- Encourager et accompagner les **démarches de reconversion professionnelle**.
- Flécher les services civiques vers des missions liées au secteur de la transition écologique.

### C - Soutenir les démarches collectives de prévention-réemploi-valorisation des déchets

- Favoriser les **structures** du réemploi solidaire (Ressourceries, Emmaüs, Recycleries).
- Soutenir des **emplois** non-délocalisables, en soutenant l'emploi des salariés peu qualifiés.
- Mettre à disposition des locaux gratuits dans la commune pour les associations ou tout autre travail collectif au service de l'environnement et des solidarités.

### D - Redévelopper les services publics

- Créer une **régie publique des déchetteries** sur le modèle du "super marché inversé". (30)
- Organiser la collecte séparée des **bio-déchets**.
- Créer une **antenne publique** dans chaque commune, pour informer et accompagner l'économie solidaire (associations, entreprises, coopératives...) sur le territoire.

# 11 - De l'aménagement du territoire à son ménagement

## Constat

Le développement des **moyennes et grandes surfaces commerciales**, principalement associé au développement des villes moyennes, est un enjeu environnemental et climatique important. Aujourd'hui remis en cause pour son impact sur la **dévitisation des centres-villes** et la disparition des commerces de proximité, il a également une influence sur l'utilisation des voitures individuelles, l'**étalement urbain**, l'artificialisation des terres, ainsi que sur la **logistique d'approvisionnement** de la grande distribution, toutes sources d'émissions de gaz à effet de serre. (31)

Ce mode de développement issu des années 60 et 70 correspond à une stratégie économique à court terme des communes - privilégiant l'attrait des investissements privés sur le territoire face à la qualité et pérennité des emplois créés, ou la protection de l'environnement - qu'il s'agit aujourd'hui de dépasser.

## Objectif

Aujourd'hui il s'agit de ménager notre territoire, de prendre conscience de la **nuisance** de projets inutiles et imposés.

Certaines associations réclament un **moratoire** national interdisant toute ouverture ou extension de zone commerciale en périphérie. D'autres se rallient à la stratégie d'une **régulation des prix du foncier agricole**.

Les élus locaux, par leur pouvoir sur l'orientation du développement local et de l'utilisation des sols de leur commune, peuvent apporter un soutien décisif à ces objectifs, mais également agir d'eux mêmes pour mettre fin au développement des grandes surfaces commerciales sur le territoire ou l'artificialisation des sols causée par le développement routier et autoroutier.

## Propositions

### A - Favoriser la densification du bâti

En complémentarité avec des mesures visant à limiter ou interdire l'artificialisation des espaces naturels ou agricoles, la collectivité peut encourager la densification du bâti sur le territoire, afin de concentrer les nouvelles constructions sur des aires préalablement urbanisées, encourager la rénovation ou l'élévation de bâtiments existants, et encadrer l'expansion urbaine résiduelle de manière à favoriser les bonnes pratiques des individus.

Elle peut pour cela utiliser les **documents d'urbanisme**, mais aussi des **outils fiscaux** : versement pour sous-densité, instauration de taux différenciés pour la taxe d'aménagement, taxe foncière sur les propriétés non bâties pour pénaliser la rétention foncière.

### B - Agir sur la qualité environnementale des constructions et opérations d'aménagement menées sur le territoire.

Le principal outil des collectivités sur ce sujet est l'élaboration d'un **document cadre** intégrant des règles à respecter sur l'ensemble des constructions contrôlées par la commune (bâtiments publics, lotissement communal, cession de terrain, etc.).

On y retrouve des obligations de **performance** concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation. Ce document sert de base de discussions et de réflexions entre les acteurs et est décliné dans différents documents de conception opérationnels des projets. Il s'agit aussi d'orienter les particuliers et les entreprises de construction, avant même le dépôt du permis de construire, vers des constructions durables.

### C - Reprendre le contrôle : les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage publique ou semi-publique des opérations d'aménagement clés.

Cela passe par la mise en place d'une **politique foncière active**: droit de préemption urbain, zone d'aménagement différé (ZAD), participation à un établissement foncier local (EPFL), etc. Il est ainsi essentiel de faciliter le partage de ces bonnes pratiques en communiquant largement autour du document-cadre et des aménagements menés par la collectivité.

### D - Interdire toute artificialisation des terres agricoles

Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un **seuil critique** à partir de 100m<sup>2</sup> de surface de gondoles pour 1000 habitants, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des **règles d'implantation** des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements. En cas de suréquipement avéré (supérieur à 100m<sup>2</sup> de surface de gondoles pour 1000 habitants), élaborer des **scénarios de résilience** pour anticiper les reconversions possibles.

Mettre en place des formes de **concertation active**, associant habitants et acteurs économiques, dans l'élaboration du projet de développement commercial du territoire, et pour chaque projet d'implantation ou d'extension de grandes ou moyennes surfaces, ainsi que de développement de circuits locaux alternatifs.

## 12 - Éducation: élever les jeunes et les moins jeunes à la hauteur des enjeux

### Constat

L'éducation à l'environnement est un élément essentiel de la réponse au changement climatique. Elle a pour mission d'accompagner les citoyens, jeunes et moins jeunes, dans la **compréhension scientifique** du système Terre et des causes du dérèglement climatique d'une part, de ses effets sur nos vies et sur l'ensemble des écosystèmes d'autre part, et enfin sur les moyens à notre disposition pour y faire face et préserver la biodiversité.

L'enjeu d'une éducation à l'environnement ambitieuse n'est ni plus ni moins qu'une garantie de **prise de conscience** et de changement des comportements et modes de vie.

« Toute personne a le **devoir** de prendre part à l'amélioration de l'environnement [...]. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte. »

(extrait de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française du 4 octobre 1958)

### Objectif

Afin que tous les citoyens disposent des clés pour comprendre le changement climatique, il apparaît indispensable que les pouvoirs publics initient des **programmes** d'éducation et de sensibilisation à destination de tous les publics. La connaissance est la première étape indispensable à l'engagement et à l'action.

La réussite d'un Plan CLIMAT ambitieux, parce qu'elle demandera l'adhésion active des habitants, ne pourra se concrétiser sans une véritable **politique d'éducation populaire** à la transition écologique.

Pour ce faire le rôle des **associations** est primordial. Les soutenir dans leur travail d'accompagnement des citoyens permettra de réveiller le pouvoir d'agir des habitants mais aussi de faire évoluer le rapport aux institutions.

### Propositions

#### A - L'éducation environnementale pour les responsables de services, les élus, les entreprises et le secteur public

- Mettre en œuvre un programme obligatoire de **formation continue** à destination des élus sur le changement climatique et les solutions et initiatives à mettre en œuvre pour engager les territoires vers la résilience.

- Inscrire dans les attributions d'un(e) **vice-président(e)** la compétence "Éducation à l'Environnement".
- Consacrer une **ligne budgétaire** et un volet d'action éducation à l'environnement et au développement durable dans toutes les politiques actuelles et futures.
- Participer pleinement à une **politique régionale** de l'éducation à l'environnement avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- Créer des **délégations** à l'environnement et à l'éco-citoyenneté au sein de tous les conseils citoyens des communes.
- Soutenir et développer les activités des **associations locales** d'EEDD.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur le tri sélectif et les points de collecte (affichage public et partenariat avec les syndicats de copropriété).
- Créer des postes d'"ambassadeurs de l'énergie" ayant pour mission de sensibiliser et de conseiller les particuliers sur leur consommation d'énergie.
- Former à la sobriété numérique et à l'archivage économe (le stockage d'emails et de documents est fortement consommateur d'énergie).
- Interdire la publicité aux abords des écoles.
- Concevoir des projets et des outils pédagogiques en faveur de la réduction des emballages

## B - Au sein du système scolaire

- Concevoir avec les acteurs de l'éducation les **outils de travail** à l'attention des élèves de l'élémentaire et du secondaire qui seront partagés et portés par les enseignants (impacts du changement climatique sur le territoire et actions de résilience à mettre en œuvre).
- Mettre en place des actions régulières de **sensibilisation** à l'environnement et au changement climatique dans les écoles primaires, collèges, lycées et supérieur (moyens culturels et créatifs)
- Créer un **réseau d'éco-établissements** : des mini-réseaux au niveau local qui intégreront un réseau global ayant pour but de permettre la mutualisation des connaissances par communication et l'échange de bonnes pratiques et des ressources.
- Créer ou rendre actif le poste de **représentant éco-environnemental** au sein des instances décisionnaires et consultatives des établissements scolaires (ex : les conseils de vie collégienne et lycéenne).
- Impulser des ressources (faire intervenir des témoins de réussite) et ouvrir le **débat**
- Créer des jardins et/ou potagers pédagogiques dans tous les établissements scolaires répondant à une double nécessité pédagogique (connaissance de la biodiversité et de son cycle) et environnementale (îlots de fraîcheur et de capture du CO2).
- Sensibiliser aux conséquences du tout jetable sur un plan local/national/mondial
- Mettre au point une carte participative interactive visualisant l'évolution des réalisations.

# Questionnaire

<b>Thèmes abordés</b>	<b>Par quels thèmes vous sentez-vous le plus concerné ? (cochez trois cases maxi)</b>	<b>Sur quels thèmes pouvez-vous agir ?</b>
1- Démocratie		
2- Eau		
3-Agriculture et alimentation		
4- Biodiversité		
5- Forêt		
6- Énergie		
7- Santé environnementale		
8- Transport		
9- Bâtiment - habitat		
10- Économie solidaire		
11 - Ménagement du territoire		
12- Éducation		



# Sources

## Générales

6ème rapport d'évaluation du GIEC sur le changement climatique, 20/03/2023

[https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_LongerReport.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf)

Réseau Action Climat, fédération d'associations nationales et locales autour de la lutte contre les causes du changement climatique

<https://reseauactionclimat.org/>

Pacte pour la Transition: adoptons 32 mesures concrètes pour des communes plus écologiques et plus justes. (Collectif pour une Transition Citoyenne)

<http://www.pacte-transition.org>

L'association Démocratie Ouverte oeuvre à la démocratisation de nos organisations

<https://www.labodemocratieouverte.org/ressources/>

Dominique Bourg et al., Inventer la démocratie du XXIe siècle. L'Assemblée citoyenne du futur, Editions les Liens qui libèrent, 2017

Conseils de développement. Mettre en œuvre la loi sur le terrain, Vade-mecum de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, 7/2016

<https://conseils-de-developpement.fr/wp-content/uploads/2020/11/cncd-vademecum.pdf>

FAO et PNUE, La situation des forêts du monde 2020. Forêts, biodiversité et activité humaine, Rome, 2020

<https://doi.org/10.4060/ca8642fr>

Forêts françaises en crise. Analyse et propositions des ONG de conservation de la nature, 25/05/2020

[https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-05/20200525\\_Rapport\\_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-05/20200525_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf)

Marion Gosselin & Yoan Paillet, Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière Guide pratique (France métropolitaine).

[https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/Guide\\_PFB.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/documents/pdf/Guide_PFB.pdf)

Présentation de l'Economie sociale et solidaire

<https://www.ess-france.org/une-economie-en-mouvement>

Laurent Fraisse, La co-construction de l'action publique: définition, enjeux, discours et pratiques, pour le collège d'études mondiales de la maison des sciences de l'homme et avec le soutien de l'institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations

[https://www.rtes.fr/system/files/2022-03/RapportCo-constructiondelactionpublique\\_LaurentFraisse-3.pdf](https://www.rtes.fr/system/files/2022-03/RapportCo-constructiondelactionpublique_LaurentFraisse-3.pdf)

## Références

- (1) Olivier Hamant, Antidote au culte de la performance : La robustesse du vivant, Éditions Gallimard, août 2023
- (2) <http://www.aqueduc.info/Des-scientifiques-s-inquietent-des-changements-dans-le-cycle-de-l-eau?lang=fr>
- (3) Etude de l'Agence européenne pour l'environnement du 9 décembre 2024 sur la pollution des eaux aux PFAS en Europe  
<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/pfas-pollution-in-european-waters>
- (4) <https://www.greenpeace.fr/mega-bassines-pourquoi-opposer>
- (5) Etude statistique sur l'utilisation de l'eau en France publiée le 24/03/2022 par les ministères des territoires, de l'écologie et du logement  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2021>
- (6) <https://reporterre.net/Dunkerque-pionniere-de-la-tarification-ecologique-et-sociale-de-l-eau-potable>
- (7) <https://naturefrance.fr/les-consequences-des-activites-economiques>
- (8) <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/efese-services-ecosystemiques-rendus-par-les-ecosystemes-agricoles-rapport-complet-4.pdf>
- (9) Etude de l'Insee sur les émissions de GES et polluants atmosphériques issus de l'agriculture, 27/02/2024  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728879?sommaire=7728903>
- (10) <https://www.perspectives-agricoles.com/recherche-agronomie/impacts-environnementaux-des-systemes-agricoles-lab-sous-la-loupe-de-lanalyse>
- (11) Hugues Stoeckel, La faim du monde, Max Milo Editions, 2012
- (12) IPBES, Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, résumé à l'intention des décideurs, 2019  
[https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes\\_global\\_assessment\\_report\\_summary\\_for\\_policymakers\\_fr.pdf](https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf)
- (13) Swiss Re Institute, Indice de la biodiversité et des services écosystémiques: mesurer la valeur de la nature, 24/09/2020  
[https://www.swissre.com/institute/research/topics-and-risk-dialogues/climate-and-natural-catastrophe-risk/expertise-publication-biodiversity-and-ecosystems-services.html#/\(14\)](https://www.swissre.com/institute/research/topics-and-risk-dialogues/climate-and-natural-catastrophe-risk/expertise-publication-biodiversity-and-ecosystems-services.html#/(14))
- (14) <https://www.wwf.fr/dossiers/pour-une-gestion-durable-des-forets-productives>
- (15) Philippe Leturcq, FORÊT, BOIS, CO2 Le bois énergie mis en question Un digest pour le lecteur pressé, 14/05/2018  
[https://prosilva.fr/files/brochures/brochure\\_Boisenergie\\_Leturcq2018\\_Digest.pdf?PHPSESSID=dd40d997cb2a8bed32a16f10711e04a2](https://prosilva.fr/files/brochures/brochure_Boisenergie_Leturcq2018_Digest.pdf?PHPSESSID=dd40d997cb2a8bed32a16f10711e04a2)
- (16) Greenpeace, Agriculture et dérèglements climatiques, 2016  
<https://www.greenpeace.fr/agriculture-dereglemets-climatiques/#:~:text=Or%20la%20d%C3%A9forestation%20est%20%C3%A0,des%20%C3%A9missions%20mondiales%20de%20GES.>
- (17) Ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), publié le 19/12/2018, mis à jour le 24/10/2024  
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc#:~:text=En%20France%2C%20atteindre%20la%20neutralit%C3%A9,2015%20et%20445%20en%202018.>

- (18) Association négaWatt, La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale. Synthèse du scénario négaWatt 2022, octobre 2021  
<https://negawatt.org/IMG/pdf/synthese-scenario-negawatt-2022.pdf>
- ADEME, Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat, édition 2024  
<https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/5072-prospective-transitions-2050-rapport.html>
- RTE, Futurs énergétiques 2050: le scénario sobriété  
<https://rte-futursenergetiques2050.com/trajec-toires/sobriete>
- (19) Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France, Les forêts françaises face au changement climatique, juin 2023  
[https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/rapport\\_forets\\_v2\\_LD.pdf](https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/rapport_forets_v2_LD.pdf)
- (20) Rapport biennal du CIRC 2022–2023. Lyon, France : Centre international de Recherche sur le Cancer.
- (21) Organisation Mondiale de la Santé, Maladies non transmissibles: prévention et lutte, 24/07/2006  
[https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/248909/WPR\\_RC057\\_06\\_NCD\\_2006\\_fr.pdf](https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/248909/WPR_RC057_06_NCD_2006_fr.pdf)
- (22) Frédéric Bizard, L'autonomie solidaire en santé, Editions Michalon, octobre 2021  
<https://publications.iarc.who.int/640>
- (23) La Fabrique de la Cité, Mobilités bas-carbone et inégalités : L'État catalyseur de transition, 21/01/2022  
<https://www.lafabriquedelacite.com/publications/mobilites-bas-carbone-et-inegalites-letat-catalyseur-de-transition/>
- (24) Rapport de Mme Leila Aïchi, groupe Ecologiste, sénatrice de Paris, Pollution de l'air: le coût de l'inaction. Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, 15/07/2015  
[https://www.senat.fr/fileadmin/import/files/fileadmin/Fichiers/Images/commission/enquete/pollution\\_air/Synthese\\_CE\\_Pollution\\_de\\_l\\_air.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/import/files/fileadmin/Fichiers/Images/commission/enquete/pollution_air/Synthese_CE_Pollution_de_l_air.pdf)
- (25) Observatoire National de la Précarité Énergétique, Les ressources et chiffres clés de la précarité énergétique, 2024  
<https://onpe.org/>
- (26) Insee, Énergie : des dépenses qui rendent plus vulnérable un ménage alsacien sur quatre, 08/10/2015  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379797#:~:text=En%20Alsace%2C%202012%20000%20m%C3%A9nages,28%20%25%20d'entre%20eux.>
- (27) Observatoire Régional de la Précarité Énergétique du Grand Est, Portrait de la communauté de communes de l'Alsace Bossue, 2015  
[https://observatoire.atmo-grandest.eu/wp-content/uploads/publications/portrait\\_preca\\_ener\\_CC%20de%20l'Alsace%20Bossue.pdf](https://observatoire.atmo-grandest.eu/wp-content/uploads/publications/portrait_preca_ener_CC%20de%20l'Alsace%20Bossue.pdf)
- (28) <https://www.ess-france.org/une-economie-en-mouvement>
- (29) Insee, L'emploi dans le secteur de l'ESS  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2571408>
- (30) <https://www.kaizen-magazine.com/2021/05/18/une-dechetterie-transformee-en-supermarche-gratuit/>
- (31) Olivier Rozemon, Comment la France a tué ses villes, Editions Rue de l'échiquier, 02/11/2017

